

## SEANCE DU MARDI 08 JUIN 2021

-----

L'an deux mil vingt et un, le 08 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Surtauville, légalement convoqué le 02 juin 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle communale, sous la présidence de **M. Hervé PICARD**, Maire de la commune.

**Etaient présents** : M PICARD Hervé, VIEL Yohann, FLORE Jonathan, TREPAGNY Germain, BARDIN Cédric  
Mmes MARIE Cindy, TROISMOULINS Claudine, LESEIGNEUR Julie,  
QUESNEY Déborah, PINGUE Chantal

**Absente excusée** : Mme ROUSSEAU Manon

**Procurations** : Mme ROUSSEAU Manon à Mme PINGUE Chantal

**Secrétaire de séance** : Mme QUESNEY Déborah,

Aucune remarque n'étant formulée sur le précédent compte rendu, M le Maire déclare la séance ouverte.

M le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la campagne betteravière 2021-2022, proposition acceptée par les élus.

### **ORDRE DU JOUR :**

**(21-17) -RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE-ECOLE ET**

**(21-18) -MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES**

**(21-19) -CONVENTION ENEDIS**

**(21-20) -AUTORISATION PASSAGE RESEAUX SOUS CHEMIN RURAL**

**(21-21) -TAXE D'AMENAGEMENT**

**(21-22) -ACQUISITION FONCIERE CARREFOUR ROUTES DE LE NEUBOURG ET  
PONT DE L'ARCHE**

**(21-23) -DENOMINATION NOUVELLE VOIE LOTISSEMENT CENTERRES**

**(21-24) -RECENSEMENT 2022**

**(21-25) -ARBRE DE NOEL**

**(21-26) -MOTION CAMPAGNE BETTERAVIERE 2021-2022**

## (21-17) -RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE-ECOLE

M le Maire informe les élus qu'au titre du dispositif Dotation Soutien Investissement Local (DSIL), M le Préfet a notifié par courrier daté 31 mai l'attribution de subvention pour le dossier de rénovation énergétique de la mairie-école à hauteur de 158 774 €.

En parallèle, dans le cadre de la clause dite de revoyure du contrat de territoire Département-Agglomération Seine-Eure, une subvention de 23 000 € a été attribuée.

M le Maire précise que le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose que suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Montant prévisionnel de l'opération	288 680 €	Etat DSIL	158 774€	55
		Contrat de territoire	23 000 €	8
		SIEGE/ADEME	40 432 €	14
		Fonds concours	8 738 €	3
		Reste à charge communal	57 736 €	20
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>288 680 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>288 680 €</b>	<b>100</b>

Compte tenu des accords de financement obtenu, M le Maire propose d'engager l'opérations et de solliciter les dispositifs des fonds de concours dit de rénovation énergétique afin de limiter le reste à charge final de la commune.

Il propose également de financer le reste à charge communal estimé à 57 736 € par la contractualisation d'un emprunt.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal *décide à l'unanimité* d'engager l'opération de rénovation énergétique de la mairie-école et **autorise** M le Maire à lancer les consultations auprès de bureaux d'études et de contrôles, d'entreprises de bâtiments, à déposer une demande de fonds de concours dit de rénovation énergétique et de signer tous documents afférents au projet.

## (21-18) - MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES

M le Maire précise que le dossier de remise en sécurité et norme accessibilité de la salle des fêtes a été retenu par l'Etat au titre du dispositif de la DSIL et se voit attribué un montant de 33 360 € représentant 40 % du budget prévisionnel du projet estimé à 83 400 €.

Par ailleurs, la commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer une subvention de 8 340 € dans le cadre des Fonds Départemental d'Appui aux Territoires (FDAT).

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Montant prévisionnel de l'opération	83 400 €	Etat DSIL	33 360 €	40
		Département FDAT	8 340 €	10
		Fonds concours droit commun	20 850 €	25
		Reste à charge communal	20 850 €	25
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>83 400 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>83 400 €</b>	<b>100</b>

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal *décide à l'unanimité* d'engager l'opération de remise en sécurité et norme accessibilité de la salle des fêtes et **autorise** M le Maire à lancer les consultations auprès de bureaux d'études et de contrôles, d'entreprises de bâtiments, à déposer une demande de fonds de concours dit de droit commun et de signer tous documents afférents au projet.

#### **(21-19) -CONVENTION ENEDIS**

M le Maire informe les élus que dans le cadre des travaux de raccordement au réseau électrique de la centrale photovoltaïque installée sur les bâtiments de la SCEA DUGORD, la pose d'un coffret et le déroulement de 33 mètres de câbles ont été réalisés sur la parcelle A 856 appartenant à la commune.

A cet effet, il convient de conventionner avec ENEDIS pour l'occupation de la parcelle.

M le Maire expose le projet de convention aux élus.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal **autorise à l'unanimité** M le Maire à signer la convention avec ENEDIS.

#### **(21-20) -AUTORISATION PASSAGE RESEAUX SOUS CHEMIN RURAL**

M le Maire informe le conseil que par courrier daté du 25 mai M Etienne CANIVAL sollicite l'autorisation de réaliser une tranchée sous le chemin rural séparant ses parcelles référencées A818, classée en zone U du PLUiH et ZH 186, classée en zone A du PUiH afin d'y installer deux fourreaux pour alimenter en eau et électricité la parcelle ZH 186.

M le Maire précise que M CANIVAL motive sa demande par le fait d'alimenter en eau et énergie son élevage de volailles réalisé dans le cadre de ses loisirs.

Après avoir entendu la demande et en avoir débattu, se référant au fait que l'activité d'élevage de volailles à des fins personnelles, par une personne qui n'a pas le statut d'agriculteur, est interdite en zone agricole. le conseil municipal refuse par 7 voix contre et 4 abstentions la demande formulée par M Etienne CANIVAL.

### **(21-21) -TAXE D'AMENAGEMENT**

M le Maire rappelle que par délibération datée du 01 juillet 2011 la commune a instauré le principe de Taxe d'Aménagement, celle-ci a été reconduite en 2015 et 2018.

Le taux applicable sur la part communale s'élève à 3 %.

En raison de la diminution des recettes liées aux dotations de l'Etat, M le Maire propose de porter le taux de 3 à 4 %.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal **décide par 7 voix contre et 4 voix pour** de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement  
Le taux de taxe d'aménagement reste maintenu à 3 %.

### **(21-22) -ACQUISITION FONCIERE CARREFOUR ROUTES DE LE NEUBOURG ET PONT DE L'ARCHE**

M le Maire informe les élus qu'à la suite de l'accident matériel survenu le 04 mai dernier route de Pont de l'Arche mettant en cause un bus de transport scolaire, Mme BREANT, propriétaire de la parcelle A 863, propose de céder la pointe de sa parcelle au profit de la commune pour y réaliser un aménagement au débouché de la route de Le Neubourg.

Mme BREANT propose la cession à titre gracieux en contrepartie, la mairie s'engage à prendre en charge les frais d'acte notarié, de bornage ainsi que la dépose et repose d'une clôture à l'identique.

Après avoir entendu la proposition et en avoir débattu, le conseil municipal **acte à l'unanimité** le projet d'acquisition selon les termes indiqués ci-dessus et autorise M le Maire à signer tous documents s'y afférant.

### **(21-23) -DENOMINATION NOUVELLE VOIE LOTISSEMENT CENTERRES**

Mme Leseigneur rappelle que par délibération n° 21- 14 le conseil municipal a acté le principe de nommer la future voie de la seconde tranche de l'OAP dite de la Route de Le Neubourg actuellement en cours de réalisation par la société Centerres.

Après concertation avec la société Centerres, Mme Leseigneur propose de retenir le nom d'Allée des Papillons

Après avoir entendu la proposition de Mme Leseigneur et en avoir débattu, le conseil municipal **valide celle-ci et retient le nom d'Allée des Papillons** pour cette nouvelle voie et mandate M le Maire pour réaliser les démarches pour officialiser cette dénomination.

## **(21-24) -RECENSEMENT 2022**

Mme Troismoulins fait part que par courrier daté du 20 mai 2021 l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) informe que la campagne de recensement initialement prévue en janvier et février 2021 est annulée en raison de la situation sanitaire et de nouveau programmée sur les dates suivantes :

Du 20 janvier au 19 février 2022

A cette occasion, Mme Troismoulins propose de renouveler la décision d'organisation de la campagne à savoir de confirmer à Mme Ferrand la mission d'agent recenseur et de reconduire Mme Troismoulins au poste de coordonnatrice selon les modalités initialement arrêtées

Après avoir entendu la proposition de Mme Troismoulins et en avoir débattu, le conseil municipal **valide à l'unanimité** la proposition de reconduction de l'organisation de la campagne de recensement 2021 en 2022 et de confier la mission d'agent recenseur à Mme Ferrand ainsi que celle de coordonnatrice à Mme Troismoulins.

## **(21-25) -ARBRE DE NOEL**

L'organisation de l'arbre de Noel 2020 ayant donné satisfaction, Mme Marie propose de renouveler celle-ci pour 2021.

Après échange, le conseil municipal **valide** le principe d'organisation de l'arbre de Noel 2021 en partenariat avec l'association Jouets club.

## **(21-26) -MOTION CAMPAGNE BETTERAVIERE 2021-2022**

M le Maire fait part aux élus des différents échanges qui se sont déroulés ces derniers mois sous l'égide de Mme la Sous-Préfète des Andelys concernant l'organisation des circuits de transport betteravier.

Afin de réitérer le souhait des élus et des habitants de vivre la prochaine campagne betteravière dans des conditions acceptables pour tous, M le Maire propose d'adresser en prévision de la prochaine réunion du rotex programmée le 16 juin la motion suivante à Mme la Sous-Préfète :

*Satisfait du déroulement de la campagne betteravière 2020-2021, le conseil municipal, réunit en séance le 08 juin 2021, exprime à Mme la Sous-Préfète de Les Andelys son souhait de voir reconduite pour la récolte 2021-2022 l'organisation du transport poids lourds entre les zones de cultures et la sucrerie d'Etrépany.*

*Souhait motivé par le report en agglomération du trafic de la route départementale n°52 du fait de la présence de la marnière impactant déjà la circulation, la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et la préservation de la tranquillité des riverains.*

Après en avoir pris connaissance et débattu, les élus **valident à l'unanimité** la proposition de motion et charge M le Maire de l'adresser à Mme la Sous-Préfète.

## **DIVERS**

### **➤ TENUE BUREAUX DE VOTE DES 20 ET 27 JUIN**

M le Maire rappelle que par arrêté préfectoral n° DCL/BCE/21/133, les services préfectoraux ont validé la tenue des bureaux de vote pour les scrutins départementaux et régionaux des 20 et 27 juin 2021 à la salle des fêtes. Il précise que la mairie a procédé à l'acquisition de parois en plexi-glass et que l'Etat va distribuer un kit sanitaire comprenant des autotests, des masques chirurgicaux, de la solution hydro alcoolique, des visières.

Il remercie les personnes extérieures au conseil municipal qui soit, se sont proposées, soit ont répondu favorablement pour participer aux cotés des élus à la tenue des scrutins à venir.

### **➤ POINT MARNIERE ROUTE D'ELBEUF ET ROUTE DE VENON**

#### **Route d'Elbeuf**

A ce jour, M le Maire regrette l'absence de réponse du Conseil Départemental suite au courrier adressé le 05 mai 2021 à son Président, courrier attirant l'attention du Président sur l'accident matériel d'un bus scolaire survenu le 04 mai sur le circuit de déviation et déplorant l'absence de poursuite des investigations de la marnière localisée sous la route départementale n°52.

#### **Route de Venon**

M le Maire porte à la connaissance des élus l'information émise par les services techniques de l'agglomération SEINE-EURE concernant l'étude géotechnique au droit de la dépression située route de Venon.

En l'occurrence, l'opération sera menée conjointement dans le cadre d'une autre étude à réaliser sur une des communes de l'agglomération.

➤ **POINT CHANTIER RENOVATION CHATEAU D'EAU**

M le Maire rappelle que l'opération de rénovation du château d'eau route de Venon a débuté fin mai. Cependant en raison de l'absence d'un personnel d'encadrement de l'association CURSUS, le chantier est mis à l'arrêt jusqu'au 13 juin.

➤ **POINT RECOUVREMENT CREANCES ENVERS LA COMMUNE**

M le Maire précise que les services de la Direction Générale des Finances Publiques ont procédé au recouvrement de créances dues à des loyers non acquittés correspondant à la location de l'ancien logement situé au-dessus de la mairie ainsi que du bail commercial.

➤ **POINT ACQUISITION DESHERBEUR MECANIQUE**

M le Maire fait part de la réception le 19 mai du matériel par les sept communes et que la première utilisation a été effectuée à Surtauville par l'employé communal au niveau du cimetière, des allées de la mare centrale et des aires de jeux de boules.

Le Paris Normandie a fait l'écho de cette action de mutualisation dans l'une de ses éditions

➤ **POINT FESTIVAL INTINERANT**

M Bardin rend compte des échanges de la seconde réunion d'organisation qui s'est tenue mardi 01 juin en présence de M Vidailiac, responsable de l'association Polysons, des représentants des associations locales oeuvrant auprès de scolaires, d'ainés, de public en situation de handicap ou encore dans les domaines culturel et sportif.

A ce jour, le principe de 3 spectacles est acté, le premier le dimanche 26 septembre à destination du grand public, suivi le jeudi d'un à destination des scolaires puis le vendredi 02 octobre un second toujours pour le grand public en clôture de festival.

Durant toute la semaine, divers ateliers seront proposés aux habitants ainsi qu'aux communes voisines.

➤ **MARE CENTRALE**

Suite à la demande formulée par M Flore concernant la dégradation de l'abri en bois de nos amis les Canards situé sur la mare Marcel Picard, le service des rivières et des milieux naturels de l'agglomération SEINE-EURE ont programmé une intervention sur la végétation arbustive de la berge coté habitation après la mi-août en sortie des périodes de nidifications et apporteront une aide pour l'évacuation de la partie tombée de l'abri dans la mare.

Par contre n'étant pas favorable à l'installation d'une nouvelle cabane sur la berge, les services ne souhaitent pas de nouvelle installation et ce pour protéger la biodiversité en ne favorisant pas la prolifération de canards sur un petit espace. En effet la prolifération de canards entraîne un déséquilibre de la mare : les déjections dégradent la qualité de l'eau et les animaux ont tendance à manger la végétation détruisant ainsi les habitats pour d'autres espèces.

### ➤ **REFLEXION SUR L'OFFRE SANITAIRE**

Mme Quesney informe que la municipalité est conviée à participer à une réflexion sur l'offre médicale au niveau des communes dites du plateau de l'agglomération en prévision du départ à venir des deux médecins en activité sur les communes de La Haye Malherbe et Terres de Bord. Une première réunion se tiendra le 16 juin.

### ➤ **ELABORATION PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNALE**

Mme Quesney expose qu'à la demande de M le Maire elle œuvre sur la rédaction d'un Plan de Sauvegarde Communal, document qui déclinera les diverses actions à mener à destination des administrés en cas de survenue d'évènements météorologiques, sanitaires,...

Un recensement sur la commune des risques potentiels, des moyens connus et des personnes dites vulnérables sera dressé.

### ➤ **TRAVAUX PRERENTREE SCOLAIRE**

Mme Marie informe que la nomination du 4<sup>ème</sup> enseignant sera connue le 18 juin prochain.

En prévision de cette réouverture de 4<sup>ème</sup> classe, la société MPI interviendra les 16 et 18 juin pour réaliser un espace dédié pour les fonctions de direction. Pour cela, un cloisonnement de l'atelier sera effectué. Par ailleurs, la société ELAN basée à La Haye Malherbe va procéder à la fourniture et l'installation d'un vidéoprojecteur et d'un tableau dans la 4<sup>ème</sup> classe.

Enfin, les retours suite à la fourniture des repas par l'association des 2 Airelles sont très positifs. Les parents d'élèves remercient la commune pour la prise en charge du delta du coût du menu.

### ➤ **GISANT RESTITUTION NUMERIQUE**

M Bardin fait part qu'une vidéoconférence a été organisée le 4/06/2021 pour faire le point sur la restitution numérique autour de notre gisant et son histoire.

Étaient présents Mme Delphine Butelet (chargée de valorisation du patrimoine), Mme Stéphanie Henry (Direction Système information numérique), et M. Thomas Guerin (Archeologue).

Une application dédiée est en cours de développement et pourra être utilisable sur les ordinateurs, tablettes, et smartphone.

Elle contiendra 6 chapitres indépendants pour répondre à un large public, toutes générations confondues. On y trouvera des informations sur l'oeuvre, le lieu, son histoire, les ateliers de sculpture, un chapitre jeunesse avec des jeux, et une option FALC (facile à lire et à comprendre).

Cette future application pourra aussi être intégrée à l'application de l'agglomération Seine Eure : « Seine Eure s'imagine » (téléchargeable sur toutes les plateformes) où nous pouvons déjà trouver des applications touristiques sur la renaissance à Louviers ou Pont de l'Arche.

C'est après le retour de notre gisant dans l'église de Surtauville que notre application verra le jour.

### ➤ **CIRCULATION CHEMIN RURAL**

Messieurs Flore et Vieil déplorent la poursuite de circulation de véhicules à moteurs à des vitesses non adaptées dans le chemin rural reliant le chemin Heurtevent et la sente des Croix.

### ➤ **JOURNAL SE SOUVENIR**

Mme Quesney indique qu'un groupe composé d'habitants s'est constitué autour de Mmes Pingué, Troismoulins, de M Bardin et d'elle-même en vue d'élaborer un journal sur la vie communale antérieure.

L'objectif est de proposer aux habitants deux publications annuelles.

### ➤ **DISTRIBUTION D'EAU POTABLE RUE ANTOINE CANIVAL**

M Trépagny rapporte que des riverains de la rue Antoine Canival rencontrent des problèmes de pression dans l'alimentation en eau potable.

M Le Maire précise qu'il a effectué des démarches auprès de la société VEOLIA afin de remédier à ce dysfonctionnement tout en rappelant que la rue Antoine Canival relevant du domaine privé cette démarche se devait d'être engagée par le conseil syndical propriétaire de la voie.

M le Maire en profite pour indiquer que les démarches de rétrocessions sont en bonne voie, les membres de ce syndicat de copropriétaires ayant décidé de céder à la commune la voirie et ses équipements.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire a déclaré la séance close.

La séance a été levée à 22 heures 30

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé le registre des délibérations :

H. Picard

C. Marie

C. Troismoulins

D. Quesney

C.Pingue

Y. Viel

J.Flore

C.Bardin

J.Leseigneur

G.Trepagny

M.Rousseau